

Après le 1^{er} juin le règlement et la caution sont conservés en totalité par l'organisateur sauf cas de force majeure (accident de l'intéressé, décès ascendants et descendants directs, maladie grave ,....) Un certificat sera demandé.

Les réservations se font à l'aide :

- du document d'engagement de participation dûment renseigné,
- du chèque de règlement de l'emplacement à l'ordre de Enchantez Thil
- du chèque de caution de 100 € à l'ordre de Enchantez Thil qui sera restitué le dernier jour de la manifestation (cette caution évite les réservations non respectées et les espaces vides au milieu des stands installés).
- d'une photocopie du document justifiant de l'inscription à l'ordre concerné
- D'une photocopie du certificat d'assurance
- de photographies permettant d'apprécier le stand médiéval et l'exposant en costume : par courrier ou internet. **IMPÉRATIF POUR L'ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER.**

- L'association se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des produits proposés à la vente, de la qualité de la présentation du stand. Les chèques et différents documents seront alors détruits.

- La participation aux marchés médiévaux précédents n'entraîne pas de privilège ou de priorité pour l'attribution d'un emplacement déterminé.

- Les emplacements seront attribués par les organisateurs dans l'ordre chronologique de réception des inscriptions et des documents nécessaires, selon le type de produits présentés et les dimensions de l'emplacement demandé.

- De même, l'organisation se réserve le droit d'exclure un exposant, sans remboursement du chèque de caution, ni des frais de place (sans prévaloir également des dommages et intérêts ultérieurs), dans le cas où les renseignements fournis ne correspondent pas à la présentation du stand lors de cette festivité.

- Si la manifestation ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, la responsabilité des organisateurs ne serait en rien engagée.

ARTICLE 3 : EMBLEMENTS :

Les stands devront être soignés, décorés de façon médiévale, toute structure moderne (table, chaises, structure du barnum (pieds et sous-toiture) sera entièrement cachée, afin de créer une continuité du thème retenu pour les animations de ces 2 jours, que le cadre soit agréable et esthétiquement harmonieux. Il faut donner l'envie aux visiteurs de revenir.

Les emplacements sont définis par les organisateurs en fonction des produits et activités proposées. Aucun changement ne sera admis sur place sans accord de l'organisateur.

Il est interdit de sous-louer, de partager ou d'échanger un emplacement avec un exposant qui n'a pas été autorisé par les organisateurs.

ARTICLE 4 HORAIRES, MONTAGE ET DEMONTAGE

La mise en place du marché est prévue la journée du 08 août de 14h00 à 20h00, le 09 août de 6h00 à 9h00.

Les véhicules des exposants ne devront pas rester dans l'enceinte du Château. Un parking est mis à disposition. L'évacuation des véhicules devra être réalisée :

le samedi à 9h30 dernier délai,

le dimanche à 9h30.

En aucun cas, l'exposant ne pourra dégarnir son stand avant 20h00 heures le samedi, 18h30 le dimanche.

Les lieux devront être respectés : aucune détérioration de quelque nature qu'elle soit ne sera tolérée et l'emplacement attribué **devra être rendu propre.**

ARTICLE 5 RESPONSABILITÉS, ASSURANCE ET DOMMAGES

Les exposants devront être en mesure de communiquer leur identité et/ou celle de leur commerce ainsi que leur attestation d'assurance à tout agent chargé d'en assurer la vérification.(Garde-champêtre – Gendarmerie...)

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur *responsabilité civile* pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est propriétaire ou dont il a la garde.

Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge.

L'association « Enchantez Thil » ne pourra être tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

L'association « Enchantez Thil » décline toute responsabilité en cas de vols, détérioration ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelles et des conséquences qui en découleraient.

Les installations mises en place et le matériel utilisé par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

ARTICLE 6 : PUBLICITÉ

La publicité de la manifestation est prise en charge par les organisateurs, par voies d'affiches, de tracts, de presse, de mailing...

Des affiches, tracts programmes pourront être remis aux demandeurs afin de promouvoir l'animation sur simple demande.

La distribution de tous prospectus, documents, objets ou autres sera autorisée pour chaque exposant dans les limites de son stand

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ- PROPRETÉ HYGIÈNE

Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Les exposants devront avoir terminé le déchargement et le rechargement des marchandises et matériels, en dehors des heures d'ouverture et de fermeture du marché, fixées précédemment.

L'accès des véhicules sur le site est interdit pendant le déroulement du marché.

Les exposants veilleront à laisser leur emplacement propre. Ils devront entreposer dans des récipients personnels, tous les déchets, détrit, papiers, etc.....provenant de leur activité qui ne devront en aucun cas être abandonnés sur le marché.

L'eau sur le site n'est pas potable.

Le tri des déchets est impératif.

ARTICLE 8 : OBLIGATION DES EXPOSANTS

- être présent les 2 jours sur leur échoppe.
- ne pas exposer et vendre des marchandises n'ayant pas rapport avec la thématique médiévale et/ou non déclarée lors de l'inscription
- présenter les produits de façon esthétique en décorant leur échoppe dans le respect du thème
- être costumé de même que les personnes présentent sur leur stand
- cacher, habiller l'ensemble des accessoires modernes : tablettes, consoles de jeux, chaises...., structures métalliques des barnums, la bâche de toiture n'est pas en plastique

- ne pas dégarnir leur stand avant la fin de la manifestation

-dans un souci de fonctionnement nous fournissons à l'ensemble des acteurs de la fête un bracelet permettant de circuler librement sur le site, vous fournirez dans les 15 jours qui précèdent la fête le nombre de personnes présentes sur votre échoppe : (2 adultes maximum, vous inclus + vos propres enfants)

Tout manquement pourra entraîner l'exclusion d'un exposant même lorsque ce dernier est déjà installé.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DE VOTRE INSCRIPTION :

Vous serez informé par mail de l'acceptation ou non de votre inscription. Les dossier envoyés sans consultation préalable et refusés ne seront pas restitués.